



Challenge des Ponts 2018 Règlement de l'épreuve

Article 1 : Le Challenge des Ponts est un challenge individuel organisé aux dates suivantes :

dimanche 1er avril, dimanche 29 avril, dimanche 6 mai, samedi 12 mai et dimanche 20 mai (soit 5 compétitions)

Le droit de jeu est fixé à 10 € par partie. Toutefois les membres AS seront dispensés de droit de jeu au-delà de la 3ème partie jouée.

Il faudra avoir joué un minimum de 2 parties afin de figurer dans le classement final de l'épreuve et de pouvoir prétendre aux récompenses prévues.

Article 2 : Les joueurs et joueuses seront répartis dans les séries habituelles en fonction de leurs index FFG au jour de l'épreuve à laquelle ils participent.

FORMULE :

Simple stableford

•
Selon le nombre d'inscrits, l'AS et le golf se réservent la possibilité d'organiser les départs soit en départs successifs, soit en shotgun.

Article 3 : A l'issue des parties, les cartes de scores seront déposées à l'accueil du golf en vue de leur saisie afin de pouvoir mettre à jour le classement tout au long de la compétition. Le classement sera publié sur le site internet du golf dans la rubrique compétition.

Article 4 : A l'issue de chaque épreuve, seuls les premiers en net ayant un score supérieur ou égal à 36 seront récompensés.

Article 5 : Le classement général du Challenge sera quant à lui établi **sur le cumul des 2 meilleures scores** réalisés par les participant(e)s.

Pour les 1ères séries Messieurs et Dames, ce classement sera établi sur la base des scores bruts.

Pour les autres séries, ce classement sera établi sur la base des scores nets.

Article 6 : Les premiers de chaque série seront déclarés vainqueurs du Challenge des Ponts 2018 et feront l'objet d'une récompense spéciale qui leur sera remise lors de la dernière journée le Dimanche 20 mai.

Le Challenge des Ponts étant un challenge individuel, les lots et/ou trophées des vainqueurs ne seront pas mis au tirage au sort en cas d'absence le jour de la remise des prix. Ils seront remis ultérieurement à leurs bénéficiaires.

Article 7 : Cette épreuve se voulant avant tout conviviale, nous espérons qu'elle ne donnera lieu à aucune contestation ou litige de la part des participants. Vous pourrez néanmoins transmettre vos questions, remarques et réclamations **par écrit** aux membres du Comité de l'épreuve :

- Alain Pinault,
- Stéphane Schaepelynck.

Bonnes parties à toutes et à tous,
Amusez-vous bien,
Rendez-vous le dimanche 20 mai
pour la remise des prix aux lauréats du Challenge des Ponts 2018!